



Comité Ville Hôpital

Charte des relations entre les praticiens du CHD et les médecins de ville

La présente charte a été établie dans le cadre des travaux du comité ville-hôpital, en concertation avec l'ensemble des responsables de service du Centre Hospitalier de DUNKERQUE. Elle vise à faciliter les relations entre la ville et l'hôpital par le respect mutuel de règles de bonnes pratiques ainsi que par la mise à disposition d'outils de communication dédiés.

✚ Améliorer la communication des informations à l'entrée/sortie du patient

- **Les médecins de ville adressent leurs patients avec une synthèse** comprenant le motif d'hospitalisation, les antécédents, les traitements en cours et toute autre information importante (intégrée ou non au logiciel métier).
- **Les praticiens hospitaliers :**
 - **Transmettent la lettre de liaison dès la sortie du patient, soit à J0**, avec les éléments indispensables dont l'adaptation du traitement ; il est à noter que **certaines spécialités ont recours à la synthèse de sortie** (pédiatrie, néonatalogie, cardiologie et néphrologie)
 - **Prescrivent le traitement de sortie a minima pour 7 jours avec la prescription des soins infirmiers associée et la mention « à renouveler par le médecin traitant »**
 - **Prescrivent l'arrêt de travail** lié à la pathologie pour laquelle le patient est admis aux urgences ou hospitalisé et qui empêchera celui-ci de reprendre immédiatement le travail après son admission au Centre Hospitalier de Dunkerque, par intégration dans le dossier patient informatisé
 - **Réalisent la prescription du transport et des examens afférents au suivi de patients en consultation** au sein de l'établissement

✚ Mettre à disposition des moyens de communication dédiés aux échanges ville-hôpital

- **Mise en place d'un numéro d'appel unique dédié aux médecins de ville** et leur permettant d'être mis en relation avec un médecin senior de chacune des spécialités du CHD : **la DK'VilHop**
 - Le praticien de ville appelle sur un numéro spécifique, qui est géré de manière prioritaire par le standard de l'hôpital ; le ou la standardiste met ensuite le praticien en relation avec le senior de la spécialité demandée ; en fonction des spécialités, le standard renvoie :
 - ✓ soit sur un **DECT dédié** : court séjour gériatrique, dermatologie, urologie, chirurgie viscérale, ophtalmologie, néonatalogie
 - ✓ soit sur le **numéro du service déjà fonctionnel pour la gestion des avis spécialisés** : Urgences, rhumatologie, neurologie, endocrinologie, médecine polyvalente, néphrologie, hématologie, pédiatrie, gynécologie-obstétrique, cardiologie, hépatogastroentérologie, pneumologie, chirurgie vasculaire, chirurgie orthopédique, néonatalogie
 - **La ligne est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18h à compter du mercredi 12 juin 2019**
- **Mise en place d'adresses mails sécurisées nominatives pour les praticiens du Centre Hospitalier de Dunkerque**
 - Les praticiens disposeront ainsi d'une **boîte Apicrypt** et d'une **boîte MS Santé** qui redirigeront toutes deux sur leur adresse mail professionnelle lotus « prenom.nom@ch-dunkerque.fr » après décryptage des adresses
 - **Ces adresses permettront aux médecins de ville de pouvoir s'adresser** dans le respect de la réglementation **aux médecins du Centre Hospitalier de Dunkerque**
 - **En retour, les médecins du Centre Hospitalier de Dunkerque pourront communiquer avec leurs homologues de ville ou d'autres établissements** dotés d'adresses Apicrypt ou MS Santé
 - En fonction des services et des demandes des responsables, **les médecins géreront soit directement les messages reçus, soit ceux-ci seront redirigés vers l'adresse du secrétariat du service**
 - **La date cible retenue** pour la création de ces adresses sécurisées et la mise en place du module de cryptage/décryptage entre le réseau interne CHD et le réseau externe **est le mois de septembre 2019**

Faciliter les admissions directes des patients dans les unités d'hospitalisation

- **Services avec possibilité d'admission directe sous un délai de 48 à 72h sur sollicitation d'un médecin installé en ville* :**
 - Rhumatologie (en médecine polyvalente)
 - Neurologie
 - Endocrinologie
 - Médecine Polyvalente et maladies infectieuses
 - Néphrologie
 - Hématologie
 - Hépatogastro-entérologie
 - Court Séjour Gériatrique
 - Dermatologie (en médecine polyvalente)
 - Urologie
 - Chirurgie viscérale
 - Néonatalogie
 - Orthopédie
 - Cardiologie
 - Pneumologie

*** Les conditions ou modalités générales :**

- **Gestion de l'admission directe uniquement pendant les heures de présence du praticien jusqu'à 18h dans l'unité d'admission en semaine, et donc ni en soirée, la nuit ou le week-end**
 - **Pas d'admission directe possible en situation d'urgence, d'instabilité du patient ou de défaillance hémodynamique**
 - **Un contact préalable entre le médecin adresseur et le praticien hospitalier via DK'VilHop est nécessaire** afin d'échanger sur la situation et de **confirmer les éléments nécessaires de bilan en amont de l'admission du patient**, les résultats de ce bilan pouvant amener finalement à ne pas procéder à l'hospitalisation du patient
 - **Dans certains services hospitaliers, l'admission directe suppose également une consultation préalable** pour la dermatologie, l'ophtalmologie et la rhumatologie (consultations en urgences organisées directement via la ligne téléphonique DK'VilHop)
- **Services dont la spécialité nécessite le passage aux urgences pour sécuriser le parcours de soins :**
 - Pédiatrie qui a un secteur dédié pour l'urgence pédiatrique
 - Gynécologie/obstétrique qui a des urgences dédiées
 - Traumatologie

 - Chirurgie vasculaire